

Il dit: Honorables sénateurs nous avons l'intention d'inclure les deux résolutions dans la même motion.

Le Sénat ajourne à trois heures demain après-midi.

## SÉNAT

Vendredi, 7 février 1936.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prières.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, comme l'objet de cette séance du Sénat est de prendre en considération certaines résolutions, je n'appellerai que l'ordre du jour inscrit au nom de l'honorable sénateur Dandurand.

### ADRESSES À LEURS MAJESTÉS

L'honorable RAOUL DANDURAND propose:

Qu'une humble Adresse dans les termes suivants, soit présentée à Sa Majesté le Roi:

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés demandons humblement qu'il nous soit permis d'exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction et la perte que vous a fait éprouver la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Le peuple de ce Dominion, dont nous sommes les représentants, partage la douleur de Votre Majesté. Le Roi George V, par Sa fidélité au devoir, Ses services publics, et Son souci constant d'accroître le bien-être et le bonheur de toutes les classes, s'était rendu très cher à Ses sujets canadiens. Nous nous rappelons avec gratitude Ses efforts inlassables en vue de faire régner la paix et l'amitié parmi les nations du monde. En communion avec toutes les parties de l'Empire, nous garderons à jamais un attachement profond à Sa mémoire.

Nous souhaitons à Votre Majesté la bienvenue au Trône de Vos ancêtres, et nous désirons y mettre l'expression de notre loyauté et de notre dévouement pour Vous. Nous avons la ferme conviction que Votre Majesté cherchera toujours à favoriser le bonheur de tout Votre peuple et à protéger ses libertés. A titre de membres du Parlement du Canada, nous désirons assurer Votre Majesté que, dans l'accomplissement de nos devoirs qui comportent tant de responsabilités, nous avons l'intention et la détermination de soutenir et de maintenir Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de notre capacité.

Qu'un message de condoléance, dans les termes suivants, soit transmis à Sa Majesté la Reine Marie:

L'hon. M. DANDURAND.

Votre Majesté,

Nous, le Sénat du Canada, en Parlement Assemblés, demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve dans la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George V, qui était grandement aimé de tous ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté puisse être réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a représenté pour le défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son Règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

L'honorable M. DANDURAND: Dès que Sa Majesté George V eut trépassé, du sol britannique et des territoires étrangers, de toutes les chaires et de toutes les tribunes, parmi tous les hommes qui tiennent une plume et chez les plus puissants comme chez les plus humbles, s'est élevé un concert de regrets et d'éloges comme l'histoire en a rarement entendu.

L'unanimité de cette louange en fait la qualité même.

A qui s'adressait-elle? A un vaillant guerrier, à un conquérant, à un génie supérieur qui a dirigé profitablement les destinées d'une nation?

Non. Ce panégyrique célébrait les vertus d'un Roi qui a régné sans gouverner, qui n'avait d'autre guide que sa conscience et la notion de son devoir, dont la vie tout entière offrit un magnifique exemple à la nation de même qu'à la Communauté des pays britanniques.

On a observé que l'influence royale s'est accrue au fur et à mesure que décroissait l'autorité exécutive du Roi. George V fut le modèle du monarque constitutionnel.

On s'est demandé souvent quelle peut être l'influence du Roi en son Conseil? Seul pourrait répondre son premier-ministre, puisque le Roi ne préside pas le Conseil. S'il est doué des véritables qualités du cœur et de l'esprit—détaché qu'il est des préjugés de parti et des considérations électorales—il peut exprimer discrètement un avis susceptible d'influencer son conseiller immédiat.

M. Baldwin, très rapproché du Trône, est plus que tout autre capable de l'attester en faveur de Sa Majesté. Ses paroles méritent d'être enchâssées dans nos rapports parlementaires. Le soir même de la mort de Sa Majesté, M. Baldwin disait:

"Le Roi George, il est vrai, a hérité son trône; mais il a gagné par lui-même de régner dans le cœur de son peuple. Derrière la pompe et l'apparat accessoires de la souveraineté, il s'est dépensé nuit et jour pour exercer les fonctions exceptionnelles que la Providence lui avait assignées. Il s'est donné pour règle de vie de